



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 20 février 2019 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Madame Marlene Cordato, mairesse | Ville de Boisbriand |
| Monsieur Gilles Blanchette, maire | Ville de Bois-des-Filion |
| Monsieur Jean Comtois, maire | Ville de Lorraine |
| Monsieur Eric Westram, maire | Ville de Rosemère |
| Madame Sylvie Surprenant, mairesse | Ville de Sainte-Thérèse |

formant quorum sous la présidence du Préfet suppléant, monsieur Guy Charbonneau, Maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

Est absent :

Monsieur Richard Perreault, Préfet et Maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2019-02-22

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 20 février 2019 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-23

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2019-02-24

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. **Résolution** - Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Blainville : #1417-15, #1418-127 et #1423-22
 - ii. Ville de Boisbriand : RV-1441-071; #RV-1441-072; #RV-1441-073; #RV-1441-074 et #RV-1447-022
6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRENEURIALE & ÉCONOMIE SOCIALE
 - 6.1. **Résolution** – Appel à projets – Fonds d'économie sociale et développement durable (FESDD)
 - 6.2. **Résolution** – Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT – Entreprise Holos Cinétique
 - 6.3. **Résolution** – Entente de service avec Laurentides International – Cartes multiservices
 - 6.4. **Résolution** – Autorisation de Tourisme Basses-Laurentides – Demande au FARR 2018-2019
 - 6.5. **Résolution** – Table action culture - Projet T.A. Biblio – Attribution de budget
 - 6.6. **Résolution** – Déploiement de l'Escouade des fermiers en ville dans toute la MRC – Action PDZA – Attribution de budget
 - 6.7. **Résolution** – Octroi de mandat à Tourisme Basses-Laurentides – Rayonnement des entreprises bioalimentaires
7. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 20 février 2019
 - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 24 janvier au 20 février 2019
 - 7.3. **Dépôt** – États financiers trimestriels au 31 décembre 2018
 - 7.4. **Résolution** – Événement de la MRC du 13 mars 2019 - Attribution de budget
 - 7.5. **Résolution** – Renouvellement de l'entente avec le COBAMIL
 - 7.6. **Résolution** – Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail
8. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 8.1. **Résolution** – FARR – Les activités de développement économique intelligent pour les entreprises de production de biens de la région des Laurentides
 - 8.2. **Résolution** – Autorisation de signature – Entente de services concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des Laurentides
9. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
10. GOUVERNANCE - MRC
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-25

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 23 janvier 2019 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2019-02-26

OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de
Blainville et Boisbriand

ATTENDU QUE les municipalités de Blainville et Boisbriand ont présenté des demandes d'amendements à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1417-15, #1418-127 et #1423-22 et Boisbriand : #RV-1441-071, #RV-1441-072, #RV-1441-073, #RV-1441-074 et #RV-1447-022, pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville
#1417-15**

Administration des règlements d'urbanisme : Règlement modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme afin de :

- **Modifier** certaines dispositions relatives aux travaux et aménagements assujettis à une demande de certification d'autorisation en matière d'affichage, aux documents, renseignements et tarifs requis lors d'une demande de certificat d'autorisation pour une enseigne et à la terminologie.

**Blainville
#1418-127**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement 1418 de zonage afin de :

- **Remplacer** le chapitre concernant l'affichage;
- **Modifier** certaines dispositions relatives aux droits acquis.

**Blainville
#1423-22**

P.I.I.A. : Règlement modifiant le Règlement 1423 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Modifier** les dispositions concernant les enseignes permanentes des usages des Groupes Commerce (C) et Industrie (I) dans toutes les zones du territoire, à l'exception de certaines zones.

**Boisbriand
#RV-1441-071**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Ajouter** des dispositions particulières à la zone I-1-129;
- **Permettre** les jeux d'évasion et d'énigmes.

**Boisbriand
#RV-1441-072**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Modifier** des dispositions diverses reliées aux stations-service;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Contingenter** par zone le nombre d'endroits destinés à l'usage « station-service et lave-auto »;
- **Modifier** les grilles des spécifications de certaines zones afin d'inclure les dispositions spécifiques aux stations-service et à leur contingentement.

Boisbriand
#RV-1441-073

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Créer** les zones résidentielles R-1 210-2 et R-1 210-3 à même la zone R-1 210;
- **Insérer** des dispositions spécifiques à ces zones;
- **Créer** les grilles des spécifications de ces zones afin d'inclure certaines de leurs dispositions;
- **Agrandir** la zone résidentielle R-1 210 à même la zone R-2 209-1;
- **Agrandir** la zone conservation CONS 207 à même la zone R-1 210.

Boisbriand
#RV-1441-074

Zonage : Règlement modifiant le Règlement de zonage RV-1441 afin de :

- **Modifier** les grilles des spécifications applicables aux zones R-1 306 et R-1 308 concernant les marges arrières minimales requises.

Boisbriand
#RV-1447-022

P.I.I.A. : Règlement modifiant le Règlement #RV-1447 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de :

- **Établir** des dispositions particulières à la zone R-1 210-2.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et Boisbriand soit les règlements : Blainville : #1417-15, #1418-127 et #1423-22 et Boisbriand : #RV-1441-071, #RV-1441-072, #RV-1441-073, #RV-1441-074 et #RV-1447-022 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-27

OBJET : Appel à projets – Fonds d'économie sociale et développement durable (FESDD)

ATTENDU la Politique du Fonds d'économie sociale et de développement durable de la MRC de Thérèse-De Blainville (FESDD);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les objectifs du Fonds de développement du territoire de la MRC (FDT), les priorités d'interventions et l'entente relative au FDT conclue par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 dont le montant de 30 000 \$ sera alloué au soutien de l'Économie sociale et développement durable;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'enclencher le processus d'appel à projets dans le cadre de la Politique du Fonds d'économie sociale et de développement durable de la MRC de Thérèse-De Blainville, et ce, pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-28

OBJET : Subvention – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – FDT –
Entreprise Holos Cinétique

ATTENDU les objectifs du Fonds de développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que ses priorités d'intervention 2018-2019;

ATTENDU la demande de l'entreprise Holos Cinétique dans le cadre du Fonds de démarrage des entreprises de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la recommandation favorable de la direction de développement économique de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 et les montants réservés pour le Fonds de démarrage des entreprises à même le FDT 2018-2019;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal de :

- Octroyer le montant de 5 000 \$ à l'entreprise Holos Cinétique dans le cadre du Fonds de la MRC dédié au démarrage des entreprises;
- Conclure et signer une entente pour et en nom de la MRC avec l'entreprise Holos Cinétique une fois que les conditions d'admissibilité soient confirmées par le service des finances et de l'économie de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-02-29

OBJET : Entente de service avec Laurentides International – Cartes multiservices

ATTENDU QUE Laurentides International est l'organisme régional de promotion des exportations (ORPEX) desservant les entreprises de la région des Laurentides depuis 1995;

ATTENDU le principe de "Cartes multiservices" que la MRC de Thérèse-De Blainville offre à ses entreprises qui désirent se lancer dans l'exportation de leurs biens et services, et ce, par l'entremise de Laurentides International;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 et le montant de 10 000 \$ prévu pour cette action économique stratégique;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal de :

- Allouer le montant de 10 000 \$ à Laurentides International en deux versements égaux au courant de l'année 2019;
- Assurer un suivi et une reddition de comptes auprès de Laurentides International;
- Présenter le bilan de l'action partenariale lors du lac-à-l'épaule de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-30

OBJET : Autorisation de Tourisme Basses-Laurentides – Demande au FARR 2018-2019

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement de la région des Laurentides 2018-2019;

ATTENDU la demande de Tourisme Basses-Laurentides qui sera adressée dans le cadre du FARR 2018-2019 en vue de développer et mettre en œuvre un plan de communication 2019-2021 pour les Basses-Laurentides avec un porte-parole de grande renommée et issu du milieu;

ATTENDU la nature, le budget et les objectifs du projet à savoir :

- Forger la notoriété de la destination des Basses-Laurentides;
- Assurer la compétitivité économique et touristique de la région;
- Accroître la communauté des réseaux sociaux de la destination et valoriser l'offre touristique distinctive;
- Augmenter l'achalandage de la destination et contribuer au développement et à la croissance des entreprises du territoire;
- Positionner la destination des Basses-Laurentides, mettre de l'avant son identité touristique – agrotourisme, plein air, culture, etc.;
- Développer le sentiment d'appartenance à la région.

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie et soutienne la demande de Tourisme Basses-Laurentides dans le cadre du FARR 2018-2019;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal de :

- Conclure une entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides afin de déterminer : les livrables et le bilan des réalisations une fois le projet arrivé à échéance;
- Débloquer la somme de 3 111 \$/an sur 3 ans (contribution du milieu), et ce, à même le FDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-31

OBJET : Table action culture – Projet T.A. Biblio – Attribution de budget

ATTENDU l'entente de développement culturel en vigueur conclue entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le projet en question vise à mieux outiller les enfants vivant avec un TSA en leur donnant le goût de la lecture, en développant leurs habiletés à lire et à écrire, ainsi qu'en leur faisant découvrir diverses facettes de la culture;

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la Table action culture de généraliser ledit projet à l'ensemble des villes constituantes;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019;

ATTENDU QUE le coût total dudit projet est de 20 000 \$ taxes incluses financé à parts égales (50% MRC et 50% MCCQ).

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- Enclencher le projet visant à mieux outiller les enfants vivant avec un TSA en leur donnant le goût de la lecture, en développant leurs habiletés à lire et à écrire, ainsi qu'en leur faisant découvrir diverses facettes de la culture;
- Débloquer les fonds nécessaires (sur présentation des factures des villes constituantes) dont le montant maximum du projet global ne doit pas excéder 20 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-32

OBJET : Déploiement de l'Escouade des fermiers en ville dans toute la MRC – Action PDZA – Attribution de budget

ATTENDU la mise en œuvre du PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU le succès du projet de l'Escouade des fermiers en ville en 2018 à Sainte-Anne-des-Plaines et le désir de le réaliser dans toute la MRC;

ATTENDU la recommandation favorable du comité de mise en œuvre du PDZA d'octroyer un mandat de type clé en main à l'École-O-Champ en 2019 pour :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- L'achat de 10 boîtes à outils d'animation et un maximum de 7 ateliers de formation sur la présentation du matériel;
- L'achat d'une banque de 14 demi-journées d'activités et d'animations. Les animations pourront être utilisées dans le cadre des camps de jour, animation dans les parcs ou lors des grandes fêtes municipales.

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019 et qu'un montant de 14 000 \$ ait été prévu à cette fin;

ATTENDU les objectifs visés par le projet, à savoir :

- Outiller les animateurs de camps de jour et de parc afin d'animer des ateliers et des activités orientées sur le monde agricole;
- Capturer l'attention des jeunes pour leur faire découvrir le monde agricole (discussions, chansons, jardinage, visite à la ferme, transformation d'aliments, etc.).

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- Débloquer les fonds nécessaires (un maximum de 16 096 \$ taxes incluses en 2019) pour la réalisation des actions relatives au projet de l'Escouade des fermiers en ville dans les villes constituantes de la MRC;
- Octroyer un mandat de type clé en main à l'École-O-Champ en 2019 pour produire le matériel nécessaire (voir attendu en ci-haut);
- D'assurer le suivi dudit projet par l'entremise de la direction de développement économique de la MRC et du comité de mise en œuvre du PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-33

OBJET : Octroi de mandat à Tourisme Basses-Laurentides – Rayonnement des entreprises Bioalimentaires

ATTENDU le PDZA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU les conclusions tirées du rapport sur la caractérisation des entreprises bioalimentaires de la MRC de 2017-2018;

ATTENDU QUE les entreprises bioalimentaires faisant partie du Circuit Patrimoine Gourmand ont besoin d'un levier pour identifier les besoins spécifiques et communs en matière d'accompagnement stratégique : rayonnement, commercialisation et développement;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer le mandat à Tourisme Basses-Laurentides pour la somme de 12 526 \$ taxes incluses, et ce pour :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Rencontrer les membres du Circuit du Patrimoine Gourmand (22 entreprises) pour identifier les besoins spécifiques et communs des entreprises bioalimentaires en matière d'accompagnement stratégique;
- Analyser les données;
- Rédiger un rapport;
- Tenir un événement de maillage.

QUE le montant soit défalqué à même le FDT 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-34

OBJET : Liste de la correspondance au 20 février 2019

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 20 février » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2019-02-35

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 24 janvier au 20 février 2019

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 24 janvier au 20 février 2019 inclusivement, répartis comme suit : 76 790 \$ payés 47 534.80 \$ à payer pour un grand total de 124 324.80 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-36

OBJET : États financiers trimestriels au 31 décembre 2018

La Cheffe du service des finances et investissements commente et dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport financier trimestriel au 31 décembre 2018.

2019-02-37

OBJET : Événement de la MRC du 13 mars 2019 – Attribution de budget

ATTENDU QUE l'événement du 13 mars 2019 lancé par la MRC vise à sensibiliser les villes constituantes du rôle de la MRC, et ce, dans un esprit de vulgarisation, sensibilisation, de conscientisation et de proximité inter institutionnelle;

ATTENDU QUE cette action, non prévue au budget de 2019, coûterait 6 682 \$ taxes incluses et que son financement se fera à même le compte budgétaire – Dépenses pour imprévus;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- Autoriser la dépense de 6 682 \$ taxes incluses pour tenir l'événement du 13 mars 2019;
- Défalquer ladite dépense du compte budgétaire 2019 – Dépenses pour imprévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-38

OBJET : Renouvellement de l'entente avec le COBAMIL

ATTENDU l'offre de service du COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2019;

ATTENDU les prévisions budgétaires de 2019;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le préfet, monsieur Richard Perreault et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- Conclure et signer une entente de service avec le COBAMIL dans le cadre du Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2019;
- Inviter le COBAMIL, comme la coutume le veut, à présenter la synthèse des résultats devant les membres du conseil de la MRC en temps et lieu;
- Débloquer le montant de 17 505 \$ selon les modalités stipulées dans l'entente de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-39

**OBJET : Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel
 en milieu de travail**

ATTENDU les nouvelles dispositions de la loi émanant de la Commission des normes, de l'équité de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU le projet de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail tel que présenté par le secrétaire-trésorier de la MRC, monsieur Kamal El-Batal;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
 Maire de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail et que son application est effective et rétroagit au 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-40

**OBJET : FARR – Les activités de développement économique intelligent pour
 les entreprises de production de biens des MRC de Thérèse-De
 Blainville; Deux-Montagnes; D'Argenteuil et de la Ville de Mirabel**

ATTENDU QUE les MRC de Thérèse-De Blainville, D'Argenteuil, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel, désirent se doter individuellement, collectivement et en partenariat d'un



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

puissant outil de développement économique pour les entreprises de production de biens par le biais d'une application logiciel en ligne selon le modèle de Haussmann et Hidalgo de *Harvard University*;

ATTENDU QUE ladite stratégie collective et de rayonnement régional s'inscrit dans l'une des priorités régionales de la région des Laurentides à savoir : *Assurer la compétitivité économique des Laurentides*;

ATTENDU QUE cet outil permettra aux entités concernées de :

- Renforcer le réseau des entreprises de production de biens d'un territoire ou leurs regroupements;
- Innover dans de nouveaux produits;
- Cibler des produits à fort potentiel de ventes;
- Découvrir de nouveaux marchés qu'offre l'économie circulaire;
- Planifier intelligemment la main-d'œuvre et des formations en lien avec le plan de développement économique;

ATTENDU les objectifs ci-après du projet :

- Numérisation et fusion des 4 cartographies;
- Formation des conseillers en développement économique qui sont déjà en fonction dans les MRC et villes concernées;
- Recrutement d'une ressource stagiaire et sa formation;
- Élaboration d'un plan de communication auprès des entreprises concernées;
- Premières démarches de démarchage auprès des entreprises visées;

ATTENDU le FARR 2018-2019 et que ledit projet s'inscrive dans l'une des priorités régionales de la région;

ATTENDU QUE c'est la MRC de Thérèse-De Blainville qui agira dans ce dossier à titre de gestionnaire principal et dépositaire du projet auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
 Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de :

- Déposer une demande de subvention dans le cadre du FARR 2018-2019 pour et en nom des trois MRC et de la Ville de Mirabel de la région des Laurentides;
- Agir à titre de principal gestionnaire du projet;
- Enclencher le processus d'octroi du mandat dans le respect des lois régissant l'octroi des contrats publics en vigueur;
- Conclure et signer une entente de services avec le fournisseur retenu en temps et lieu;
- Allouer les sommes nécessaires relatives aux contributions des milieux une fois celles-ci déterminées et connues, et ce, comme le stipulent les exigences du programme FARR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2019-02-41

OBJET : Autorisation de signature – Entente de services concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des Laurentides

ATTENDU QUE les MRC de la région des Laurentides estiment qu'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides qu'un espace de coordination, de réseautage et de concertation soit institué et que des ressources lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la région des Laurentides dans un esprit de solidarité;

ATTENDU QU'en vertu des articles 678 et 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), les MRC peuvent adopter des ententes intermunicipales relativement aux domaines de leur compétence;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le but d'étudier et d'harmoniser leurs prises de position régionales ainsi que leurs interventions auprès des différents paliers gouvernementaux, les MRC ont formé le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la région des Laurentides et de ses MRC constituantes de formaliser et fixer les orientations et les mandats du Conseil des préfets de même que de lui fournir les ressources nécessaires ou utiles à ses buts;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Richard Perreault, et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de signer pour et en nom de la MRC l'entente de services concernant l'exercice de certaines responsabilités appartenant aux MRC et à la Ville de Mirabel pour la région des Laurentides, et ce, de 2019-2021 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-42

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Eric Westram
 Maire de Ville de Rosemère

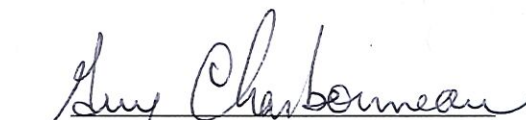


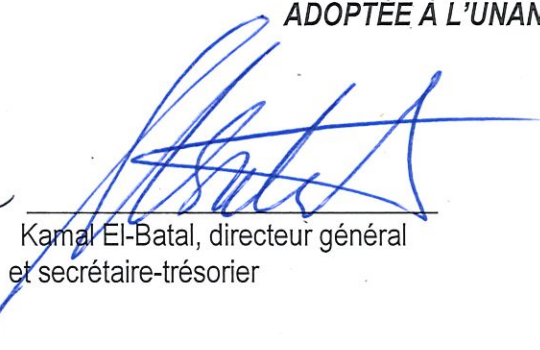
**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 16 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Guy Charbonneau, Préfet suppléant


Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

20 février 2019

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2019-02-22 à 2019-02-42 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 20 février 2019.

Émis le 20 février 2019 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier